

Domaine d'application et critères techniques

Maisons individuelles existantes. RGE Qualibois – Module Air pour les opérations engagées jusqu'au 31/12/2020. Qualification en attente de précision pour les opérations engagées à compter du 01/01/2021

Opération éligible en CDP en cas de remplacement d'un système de chauffage au charbon.

Labélisé Flamme verte 7 (ou équivalent) ou un équipement aux caractéristiques suivantes :

Pour les appareils fonctionnant avec des bûches de bois :

- Rendement nominal $\geq 75\%$
- Emissions de particules $< 40 \text{ mg/Nm}^3$
- Les émissions de monoxyde de carbone (CO) $< 1\,500 \text{ mg/Nm}^3$ (soit 0,12%)
- Les émissions d'oxydes d'azote (NOx) $< 200 \text{ mg/Nm}^3$

Pour les appareils fonctionnant avec des granulés :

- Le rendement nominal de l'équipement est supérieur ou égal à 87 % ;
- Les émissions de particules sont inférieures à 30 mg/Nm³ ;
- Les émissions de monoxyde de carbone (CO) sont inférieures à 300 mg/Nm³ (soit 0,02%) ;
- Les émissions d'oxydes d'azote (NOx) sont inférieures à 200 mg/Nm³ ;

Rappel de la chronologie du dossier

1/ Vous informez votre client de la prime (rôle actif et incitatif : mail avec une adresse mail valide ou cadre contribution papier)

2/ Le client accepte le devis (date et signature manuscrite)

3/ Les travaux sont réalisés, vous éditez la facture et faites signer en dernier lieu l'attestation sur l'honneur

Mentions sur les devis et facture

Vous indiquez les critères techniques suivants :

- La marque et le modèle
- Le label flamme verte 7*

ou

- Le rendement nominal
- Les émissions de particules
- Les émissions de monoxyde de carbone
- Les émissions d'oxydes d'azote
- La norme de mesure :

pour les poêles : norme NF EN 13240 ou NF EN 14785 ou NF EN 15250 ;

pour les foyers fermés, inserts de cheminées intérieures : norme NF EN 13229 ;

pour les cuisinières utilisées comme mode de chauffage : norme NF EN 12815.

En cas de recours à un nouveau produit, merci de contacter votre chargé de clientèle en amont de la réalisation des chantiers pour vérifier l'éligibilité du produit et ses conditions d'utilisation.

En coup de Pouce précisez le type de chauffage que vous remplacez. Mentionner l'énergie de chauffage : au charbon installation d'un appareil indépendant de chauffage au bois (poêle, foyer fermé, insert, cuisinière)

En cas de remplacement d'un système de chauffage au charbon : à mettre juste avant la mention « Prime certificat d'économies d'énergie Coup de pouce Abokine d'un montant de « la marque et le modèle et la référence du matériel »

Vous indiquez les mentions suivantes :

- Le nom et le prénom exact de votre client (un seul bénéficiaire possible)
- mise en place d'un appareil indépendant de chauffage au bois (poêle, foyer fermé, insert, cuisinière)
- L'adresse exacte des travaux (**s'il s'agit d'une adresse sans n° de voie, merci de nous préciser les références cadastrales de l'habitation**).
- La mention « Mise en place d'un appareil indépendant de chauffage au bois »
- Indiquez l'intitulé et le montant de la prime sans abréviation : « Prime certificat d'économies d'énergie Coup de Pouce Chauffage Abokine » avec le montant associé.

En cas de recours à un sous-traitant, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET sur le devis. Si c'est la 1ère fois que ce sous-traitant intervient, il nous faudrait également le contrat de sous-traitance.

Paiement de la prime – plusieurs options possibles

1. Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC) : sélectionnez l'option Paiement classique.
2. Vous ne déduisez pas la prime de la facture : sélectionnez l'option « Abokine paie mon client ».

Le montant de la prime peut être bonifié sous conditions de ressources. Dans ce cas, l'ensemble des avis d'imposition rattachés à cette adresse doit être fourni à titre de justification.

Points d'attention

Le devis, le cadre contribution (si version papier) et l'attestation sur l'honneur doivent être datés et signés par votre client de façon manuscrite. En cas de contrôle, votre client doit être en possession de ses exemplaires papier.

A noter, vous devez conserver 10 ans les originaux papiers des pièces justificatives composant le dossier CEE : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

La prime CEE de cette opération est non cumulable avec une prime pour un autre mode de chauffage.

*Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et la même adresse **pendant 15 ans***

Je signale tout changement de situation auprès de mon chargé de clientèle Abokine : un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc.



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre devis.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décénale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Devis n°

Date de devis :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence

Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

Précisez le type de chauffage que vous remplacez.
Mentionnez :
- Énergie de chauffage existante

	p.u	Quantité	total ht
Installation d'un appareil indépendant du chauffage au bois			
Mise en place d'un appareil indépendant du chauffage au bois	3000	1	3000
En cas de remplacement d'un système de chauffage au charbon			
La marque, le modèle et la référence du matériel :			
Le label flamme verte si équivalent :			
Le rendement énergétique et les émissions de polluants mesurés :			
L'indice de performance environnemental :			
Le rendement énergétique et la concentration en monoxyde de carbone :			
Main d'Œuvre	75	5	375
Prime Certificats d'Economies d'Energie Coup de Pouce Chauffage Abokine d'un montant de 800 €* 			

* En fonction des conditions d'éligibilité

Coup de Pouce (classique et précaire) : vous devez impérativement mentionner la prime de cette manière.

DEVIS :

Date d'acceptation :

Signature : bon pour accord

2 cas de figure pour le paiement de la prime en fonction de l'option sélectionnée :

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE		AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN	
TOTAL HT	3375 €	TOTAL HT	3375 €
TVA 5.5%	185,63 €	TVA 5.5%*	185,63 €
Total TTC	3560,63 €	Total TTC	3560,63 €
Reste à payer	3560,63 €	PRIME CEE	-800 €
		Reste à payer	2760,63 €

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre facture.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décénale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Facture n°

Date de facture :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence

Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

Précisez le type de chauffage que vous remplacez.
Mentionnez :
- Énergie de chauffage existante

	p.u	Quantité	total ht
Installation d'un appareil indépendant du chauffage au bois			
Mise en place d'un appareil indépendant du chauffage au bois	3000	1	3000
En cas de remplacement d'un système de chauffage au charbon			
La marque, le modèle et la référence du matériel :			
Le label flamme verte si équivalent :			
L'indice de performance environnemental :			
Le rendement énergétique et la concentration en monoxyde de carbone :			
Main d'Œuvre	75	5	375
Prime Certificats d'Economies d'Energie Coup de Pouce Chauffage Abokine d'un montant de 800 €* * En fonction des conditions d'éligibilité			

Coup de Pouce (classique et précaire) : vous devez impérativement mentionner la prime de cette manière.

2 cas de figure pour le paiement de la prime en fonction de l'option sélectionnée :

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE		AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN	
TOTAL HT	3375 €	TOTAL HT	3375 €
TVA 5.5%	185,63 €	TVA 5.5%*	185,63 €
Total TTC	3560,63 €	Total TTC	3560,63 €
Reste à payer	3560,63 €	PRIME CEE	-800 €
		Reste à payer	2760,63 €

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.